Image not found or type unknown

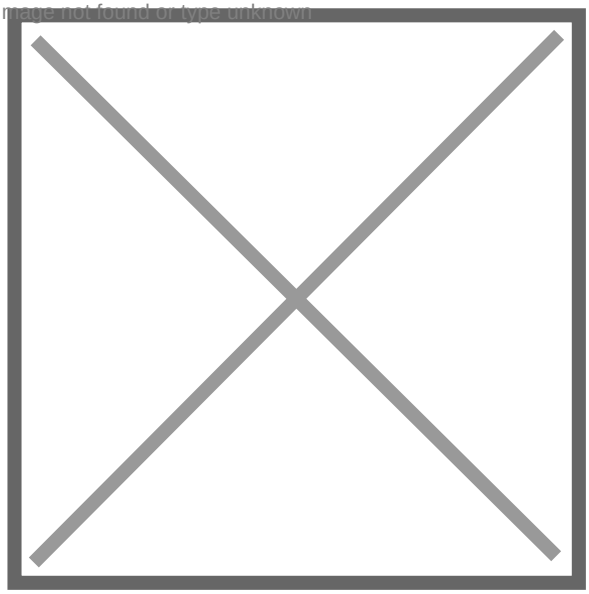

Facturation abusive d'un devis de réparation de couverture

Par **toit**, le **01/06/2011** à **10:07**

Bonjour,
suite à une fuite au niveau du toit survenue l'année dernière et réparée alors ponctuellement en urgence, j'ai fait appel à plusieurs couvreurs afin d'obtenir des devis de remise en état plus complet de mon faitage.
Le couvreur est monté sur le toit, en a examiné l'état et m'a dit qu'il n'y avait pas matière à une intervention plus onéreuse que celle déjà réalisée. L'opération lui a pris moins d'une demi-heure, conversation comprise, dont environ cinq minutes d'observation du toit.
Je pensais avoir eu à faire à un artisan honnête, "ne poussant pas à la consommation".
Je reçois aujourd'hui une facture de 90 € hors taxes avec la "justification suivante" :
Intervention sur rampant de couverture coté entrée pour recherche de fuites éventuelles derrière souche de cheminée compris révision des éléments de faitage, mise en place et repli du matériel", ceci sous l'intitulé "travaux de réparation de couverture sur habitation" (alors que, précisément aucune réparation n'a été effectuée).
Nos contacts précédents ayant été téléphoniques, il n'y a pas de trace de la nature de ma demande.
Quelle position puis-je prendre en fonction des lois ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés